



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

BULLETIN D'INFORMATION N° 29

Montalivet, le 17 octobre 2020

Chers membres et ami.e.s de notre association,

Les Assemblées Générales de 2020

Nos Assemblées Générales se sont tenues le 7 août 2020 au CHM. Nous avons commencé avec l'Assemblée Générale Extraordinaire comme le prévoient les statuts de notre association car trois membres importants du bureau : les fondateurs de RSN Bernard DEROO et Gilles KERPEN et de la trésorière Sophie GICQUEL ont émis le souhait de quitter leurs responsabilités au sein du bureau. Après la lecture de la lettre de Bernard et Gilles et une déclaration orale de Sophie, les candidat.e.s du nouveau Conseil d'Administration (CA) ont exprimé leurs idées pour l'avenir de l'association.

Après un échange nourri sur les raisons des fondateurs, l'assemblée a voté à l'unanimité pour la continuation de RSN.

L'Assemblée Générale Ordinaire a suivi. Les membres ont présenté le bilan d'activité et celui des finances donnés par le président Marc GALLIOT et Sophie GICQUEL trésorière jusqu' à l'élection du nouveau CA. Après les échanges et les explications avec la salle, le bilan d'activité est approuvé à l'unanimité – 40 voix – le bilan financier est approuvé à 38 voix. Les 2 bilans sont adoptés.

Après nous avons procédé à l'élection du nouveau CA. Les personnes élu.e.s sont : Marie-Jeanne DALGALIAN, Michèle DUMONTIER, Hilary PRICE, Lucile TOUSSAINT, Marc GALLIOT, Hannes LINCK.

L'assemblée a décidé que la nouvelle adresse sera : RESPECT – SANTÉ – NATURE, c/o Marc GALLIOT, 139 boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy La Garenne.

Nous avons invité le nouveau directeur du CHM monsieur Renaud BRAHIM, qui était présent, et avons échangé sur les thèmes suivants : Naturisme et nudité, l'enlèvement des déchets verts, état des chemins, la circulation des véhicules avec une priorité des piétons, la coupe des haies et des thuyas et de tous végétaux inflammables et le « geste commercial » de VACANCESELECT comme compensation pour les propriétaires qui ne pouvaient pas accéder au CHM pendant le temps de COVID.

Lors de sa première séance de travail le nouveau CA a élu Marc GALLIOT président, Lucile TOUSSAINT vice-présidente, Hilary PRICE trésorière et Hannes LINCK secrétaire.

Nos activités actuelles

- **Pétition POUR UNE VRAIE COMPENSATION.**

Par la lettre du 8 juillet 2020, VACANCESELECT offre aux propriétaires de bungalows, mobil-homes et caravanes du CHM un « geste commercial » en compensation pour non accessibilité pendant le temps du confinement du 17 mars 2020 au 02 juin 2020, une réduction de notre redevance de 200 € pour 2020 ou 2021, un gel de l'augmentation des loyers pour 2021 et un accès gratuit à l' « Offre Nomade » de Tohapi.

Pour RSN ce « geste commercial » n'est pas du tout adéquat ! Notre association revendique une déduction des redevances au prorata équivalent aux 77 jours imposés par des décrets gouvernementaux successifs, soit 21 % des redevances à payer pour 2020.

Notre pétition était ouverte aux propriétaires prioritairement et aux associations. Notre initiative a permis de mobiliser les associations pour écrire une lettre commune pour une meilleure compensation des propriétaires.

Aujourd'hui plus de 450 usagers du CHM ont signé notre pétition. Les signatures ont été envoyées avec une lettre détaillée au président de la SOCNAT M. Hénin et pour prise de connaissance à la préfecture de la Gironde.

De plus RSN a co-signé une lettre avec les autres associations pour témoigner à VACANCESELECT notre mécontentement des propositions faites, ce qui a provoqué une réponse aux propriétaires dans le CHM avec une petite amélioration du geste commercial qui ne peut pas encore satisfaire les associations.

- **Coopération avec UNPMH.**

Le jeudi 10 septembre Marc GALLIOT et Bernard DEROO ont rencontré le président de l'UNPMH (Union nationale de propriétaires de mobil-homes) Michel HARISMENDY. Leur discussion a été sur la continuité d'une relation avec la nouvelle de l'UNPMH. Cette dernière souhaite changer le texte législatif régissant l'hôtellerie de plein air. Bien évidemment RSN est intéressé par cette démarche volontaire. RSN contactera aussi la FNAPRT qui regroupe tous les types de résidence de plein air. Nous vous en informerons prochainement.

- **Commission Naturisme et Nudité**

Sur initiative de notre vice-présidente Lucile TOUSSAINT cette commission s'est réunie le 23 août 2020. Beaucoup de propositions ont été faites afin de mieux imposer le principe de nudité dans notre centre naturiste : organiser une conférence « Naturisme et Nudité » l'an prochain, faire appliquer le règlement ("la nudité est obligatoire ..."), rechercher le soutien de la FFN (Fédération Française de Naturisme) en organisant une « journée sans maillot » début juillet, faire l'accueil des néo-naturistes en impliquant la direction, extraire la cotisation annuelle perçue par la FFN aujourd'hui intégrée à la redevance et la faire apparaître séparément pour sensibiliser les usagers à l'importance du naturisme, revoir le film du CHM sur le naturisme en soulignant les bienfaits sur la santé, le bien-être mental et spirituel, pour les animations du CHM privilégier le recrutement des enfants des naturistes que nous pensons imprégnés des valeurs naturistes, organiser des manifestations culturelles et artistiques avec des personnes exclusivement nues (concerts, spectacles ...).

- **Succès pour notre initiative pour une meilleure desserte du CHM par les transports publics**

Notre initiative en 2019 a abouti à l'obtention : hors saison de lundi à vendredi deux cars arrivent au CHM en fin d'après-midi de la gare de Lesparre et deux cars partent le matin vers cette gare avec correspondance de/vers Bordeaux et Paris. Voir la nouvelle fiche horaire pour ces connections sur notre site internet.

- **Stands d'information**

Afin de faire mieux connaître RSN et collecter des signatures pour notre pétition « Pour une vraie compensation ! » nous avons tenu deux **stands d'information** au Chalet des Association au Centre Commercial.

- **Réunions mensuelles avec la direction.**

Sur initiative de RSN des réunions mensuelles ont été instaurées entre la direction du CHM et les 4 associations des usagers ANM, ADUN, Montafreunde et RSN. Aux trois premières réunions les sujets suivants ont été traités :

- Sur demande des associations, la direction a assuré **d'informer préalablement** les associations et les usagers de ses projets avant exécution par ex. la coupe de haies ou arbres sur leurs parcelles.
- Les associations et le directeur **se concerteront mensuellement** directement ou en visio-conférence.
- La **déchetterie du CHM** qui se trouve depuis l'an 2019 dans la « zone tampon » entre le CHM et le camping textile « Atlantic Club » cause beaucoup de gênes aux usagers du CHM qui passent leurs vacances à proximité : bruit, poussières et surtout une grande circulation de voitures et de camions. De plus son installation dans cette zone classée Natura 2000 est illégale selon l'adjoint au maire de Vendays-Montalivet. Une solution est à l'étude. Le sujet va être discuté de nouveau le 3 novembre entre les associations et la direction du CHM.
- Le sujet le plus important était le nouveau **Cahier des Prescriptions Techniques** pour les bungalows au CHM qui est en phase finale. Après que la direction du CHM ait proposé un nouveau texte – l'actuel CPT est en application depuis 2019 – RSN et les autres associations qui défendent les intérêts des usagers du CHM ont demandé des modifications en faveur des propriétaires de bungalows. Lors de la dernière réunion mensuelle entre les associations et la direction une version commune a été discutée.
Les règles du nouveau CPT seront annoncées lors du prochain appel à redevance. Elles seront applicables pour les nouveaux bungalows, les modifications et rénovations de bungalows existants. **Important** : Sur initiative des associations " toute construction faite avant le 01/01/2017 est acquise et le présent CPT ne peut avoir d'effet rétroactif. "

- **Rappel à ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2020 (15€) :**

Merci de le rattraper le plus vite possible

- Par chèque à notre président Marc GALLIOT (adresse en bas) ou
- Par chèque ou en espèces chez notre secrétaire Hannes LINCK à SOLEIL 27

Salutations naturistes

Pour toute l'équipe

Marc GALLIOT, président